

### 3. Normes pour les nouvelles sources

Les États-Unis exigent que les nouvelles sources majeures de COV et de NO<sub>x</sub> situées dans la ZGEP répondent aux normes d'émissions pour les nouvelles sources (*New Source Performance Standards* ou NSPS), conformément à la partie 60 du titre 40 du CFR. Cette partie comprend les sections suivantes :

- Section D – Générateurs de vapeur alimentés aux combustibles fossiles ;
- Section Da – Appareils générateurs de vapeur de services publics d'électricité ;
- Section Db – Appareils générateurs de vapeur industriels, commerciaux, publics ;
- Section Dc – Petits appareils générateurs de vapeur industriels, commerciaux, publics ;
- Section E – Incinérateurs ;
- Section Ea – Installations de combustion de déchets urbains ;
- Section Eb – Grandes installations de combustion de déchets urbains ;
- Section Ec – Incinérateurs de déchets médicaux, infectieux et provenant d'hôpitaux ;
- Section G – Acide nitrique ;
- Section K – Réservoirs de stockage de produits pétroliers liquides ;
- Section Ka – Réservoirs de stockage de produits pétroliers liquides ;
- Section Kb – Réservoirs de stockage de liquides organiques volatils ;
- Section EE – Revêtement de meubles en métal ;
- Section GG – Turbines à gaz fixes ;
- Section MM – Usines de montage d'automobiles ou de camions gamme légère ;
- Section QQ – Industries graphiques : impression par rotogravure pour publication ;
- Section RR – Revêtement d'étiquettes et de rubans autocollants ;
- Section SS – Revêtement industriel de gros appareils ;
- Section TT – Revêtement de fils métalliques en rouleaux ;
- Section VV – Industrie de production de substances organiques de synthèse (SOCMI) ;
- Section WW – Décharge de déchets urbains solides ;
- Section XX – Terminaux pour transport en vrac de l'essence ;
- Section BBB – Fabrication de pneus, voitures de tourisme et camions gamme légère ;
- Section DDD – Industrie de synthèse de polymères ;
- Section FFF – Impression par rotogravure de produits en vinyle ou uréthane souples ;
- Section GGG – Matériel qui fuit dans les raffineries de pétrole ;
- Section HHH – Installations de production de fibres synthétiques ;
- Section JJJ – Nettoyage à sec utilisant des dérivés du pétrole ;
- Section KKK – Matériel qui fuit dans les usines terrestres de traitement du gaz naturel ;
- Section NNN – Travaux de distillation du domaine SOCMI ;
- Section QQQ – Systèmes distincts de vidange ;
- Section RRR – Processus de réacteurs du domaine SOCMI ;
- Section SSS – Fabrication de ruban magnétique ;
- Section TTT – Revêtement de morceaux en plastique pour machines de bureau ;
- Section VVV – Revêtement polymérique de substrats ; et
- Section WWW – Décharges de déchets urbains solides.

#### C. Pour les deux Parties

Tenant compte de l'objectif de la présente Annexe, les Parties conviennent que les règlements, lignes directrices et plafonds mentionnés dans tous les engagements cités à la partie III ci-dessus peuvent être modifiés de temps à autre en fonction des processus légaux domestiques susceptibles de se produire.